

## Comment anticiper l'augmentation des amendes pour retards de paiement, pouvant passer à 1% du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise ?

Selon le rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement, les retards de paiement se sont accrus en 2024, avec un taux de retard moyen s'élevant désormais à 13,6 jours.

Dans un communiqué en date du 11 juillet 2025, la ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie sociale et solidaire a annoncé sa volonté de renforcer les contrôles et d'augmenter le plafond des amendes administratives en cas de non-respect des délais de paiement. L'objectif affiché est de porter ce plafond à 1 % du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise, contre 2 millions d'euros actuellement, seuil jugé insuffisamment dissuasif par la ministre.

Jusqu'à présent, le montant des amendes infligées demeure difficile à anticiper avec exactitude.

En effet, le montant de base de l'amende correspond à la rétention de trésorerie générée par les retards de paiement constatés, à laquelle l'administration applique un pourcentage d'ajustement. Mais les lignes directrices de la DGCCRF relatives à la détermination des sanctions pour dépassement des délais de paiement interprofessionnels ne précisent pas ce taux d'ajustement.

En pratique toutefois, les amendes infligées représentent souvent 20 % à 25 % de la rétention de trésorerie.

Dans ce contexte, un relèvement du plafond à 1 % du chiffre d'affaires mondial transformerait radicalement l'exposition des entreprises à ce risque financier, en particulier pour les groupes géné-

rant un chiffre d'affaires important, et la sanction serait potentiellement très lourde.

La perspective d'un renforcement des contrôles administratifs, combinée à une augmentation du plafond des amendes, impose aux entreprises de se recentrer dès à présent sur leur conformité en matière de délais de paiement, d'autant plus que les recours non contentieux - tant gracieux auprès des DRIEETS que hiérarchiques - ou contentieux devant les juridictions administratives s'avèrent peu efficaces en pratique : les premiers restent souvent sans réponse, et les seconds connaissent un taux de succès très limité.

Par conséquent, les entreprises doivent impérativement adopter une stratégie rigoureuse de conformité. Plusieurs mesures concrètes peuvent être mises en place pour réduire leur exposition aux risques :

### 1. Encadrer les relations contractuelles en amont

- **Formaliser les exigences de facturation** : adresser à chaque fournisseur ou prestataire une charte ou une circulaire précisant les conditions de facturation exigées (respect des délais, présence des mentions obligatoires, mention du numéro de bon de commande, etc.) afin d'assurer un traitement fluide et rapide des factures.

- **Privilégier les prélèvements automatiques** : lorsque cela est possible, mettre en place des

paiements par prélèvement (gaz, électricité, eau, loyers, abonnements, etc.). En effet, en pratique, l'administration écarte les factures payées par prélèvement du champ de son contrôle.

### 2. Optimiser l'organisation interne

- **Sensibiliser les équipes comptables** : sensibiliser les services comptables sur la nécessité de respecter les délais de paiement et organiser les processus internes en conséquence.

- **Mettre en place un système clairement établi** : désigner une ou plusieurs personnes en charge du traitement des factures, communiquer leur identité aux fournisseurs, et prévoir des suppléants pour pallier toute absence (congrés, congés parentaux, arrêts maladie, etc.).

- **Adapter les ressources en période estivale** : recourir éventuellement à des intérimaires pour éviter la désorganisation dans le traitement des factures pendant les congés d'été.

- **Adopter un système EDI** : recourir à un EDI pour éviter les pertes et le non-traitement des factures adressées par emails et les erreurs de saisie et accélérer le processus de paiement.

### 3. Maîtriser la réception et le traitement des factures

- **Prioriser le paiement des factures des fournisseurs et prestataires français** : en pratique, l'administration axe ses contrôles sur

les factures des fournisseurs et prestataires français.

- **Être vigilant sur les délais spéciaux** : porter une attention particulière aux factures avec des délais de paiement plus courts, telles que les factures relatives à des prestations de transport dont le délai est réduit à 30 jours.

- **Trier les factures selon les délais** : dans la mesure du possible, trier les factures selon leur délai de paiement (du plus court au plus long, tout en tenant compte des délais contractuellement fixés) pour permettre une organisation efficace des règlements, avec une priorité donnée aux échéances les plus courtes.

#### 4. Sécuriser la mise en paiement

- **Anticiper les échéances** : éviter les mises en paiement le dernier jour du délai légal ou convenu, afin de prévenir tout risque de retard en cas d'aléas.

- **Assouplir les seuils de tolérance** : augmenter les seuils de tolérance sur la conformité des montants facturés pour éviter des blocages de factures qui ne seraient pas nécessaires.

#### 5. Porter une attention particulière aux relances

- **Systematiser les relances individuelles** : relancer systématiquement avant l'échéance du délai légal les fournisseurs ou prestataires qui n'ont pas envoyé leur facture ou dont les factures sont non conformes. Des journées dédiées tous les mois à ces relances peuvent être mises en place.

- **Conserver les preuves** : centraliser l'ensemble des relances écrites dans un fichier unique, pour pou-

voir les produire facilement en cas de contrôle de l'administration.

#### 6. Gérer les litiges

- **Cibler les litiges significatifs** : en effet, selon la DGCCRF, seuls les litiges portant sur une part significative de la vente ou de la prestation de service peuvent justifier l'exclusion de la facture dans le cadre des constats de manquement.

- **Conserver les preuves** : documenter précisément chaque litige, conserver les échanges et regrouper les preuves dans un fichier dédié pour pouvoir les produire facilement en cas de contrôle de l'administration.

Les entreprises peuvent également s'appuyer sur le guide de bonnes pratiques publié en novembre 2024 par l'Observatoire des délais de paiement, qui identifie un certain nombre de causes de retards de paiement et propose une série de recommandations concrètes permettant d'y remédier.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

